



Le Club des villes et territoires cyclables et marchables  
organise la

# 2<sup>e</sup> ÉDITION DES TALENTS DE LA MARCHÉ

## QUI EST ÉLIGIBLE AUX TALENTS DE LA MARCHÉ ?

- **Des plans piétons et stratégies en faveur de la marche**
- **Des campagnes de communication pour développer la marche**
- **Des itinéraires piétons avec signalétique, centrés sur la marche du quotidien**
- **Des aménagements de l'espace public accueillants pour les piétons**
- **Des actions d'écomobilité scolaires centrées sur la marche**
- **Des actions pour développer la marche auprès de publics fragiles (personnes âgées, personnes en insertion, personnes en situation de handicap)**
- **Des méthodes ou outils en faveur du développement de la marche**

## OBJECTIFS

Le concours des Talents de la marche vient récompenser un ensemble d'actions qui participent au développement de la **marche au quotidien** dans une perspective de mobilité durable en complémentarité avec les autres modes de déplacement (vélo et transports en commun).

Les Talents de la marche récompensent des initiatives, des expériences, des innovations, des politiques en faveur de la marche du quotidien.

## POUR ÊTRE CANDIDAT

Les Talents de la marche s'adressent aux collectivités, aux associations, aux entreprises, à toute personne de plus de 18 ans, de toute nationalité, quel que soit son statut : salarié, entrepreneur, fonctionnaire, étudiant, bénévole...

## CRITÈRES

Sont pris en compte :

- > **La pertinence de l'action**
- > **Son originalité**
- > **Son efficacité**
- > **L'impact social, économique et écologique du projet**
- > **La transposabilité de l'action**

Le jury portera une attention particulière aux actions valorisant l'articulation entre la marche et le vélo et à celles qui associent les usagers au projet. Seules des actions déjà mises en œuvre peuvent être lauréates des Talents de la marche.

## Ne sont pas éligibles :

- > Les actions qui n'en sont encore qu'au stade de projet,
  - > Les actions de marche sportive ou de marche loisirs exclusivement.
- Attention : tout dossier incomplet ou ne respectant pas les rubriques du dossier de candidature ci-après ne sera pas instruit.

## LE JURY

Il est composé de représentants des pouvoirs publics, de partenaires, de personnalités expertes qui ne peuvent concourir aux Talents de la marche.

## REMISE DES PRIX

Les Talents de la marche 2023 seront décernés par le Club des villes et territoires cyclables et marchables le 12 décembre 2023 à Paris. Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 29 octobre 2023. Un diplôme "Talent de la marche" sera remis à chaque lauréat. Une campagne de promotion et de valorisation sera mise en œuvre pour les lauréats.

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 29 OCTOBRE 2023**

(à minuit, date/heure de mail faisant foi)



# TALENTS DE LA MARCHÉ

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être retournées via le [formulaire en ligne](#).

En cas de difficulté, elles peuvent être envoyées par mail à : [rlegros@villes-cyclables.org](mailto:rlegros@villes-cyclables.org)

Attention : tout dossier incomplet ou ne respectant pas les rubriques du dossier de candidature ci-après ne sera pas instruit.

Le dossier de candidature doit comporter 5 pages maximum avec obligatoirement les informations suivantes :

### 1 Le titre de la réalisation et une présentation courte de l'action (3 lignes /300 signes)

### 2 Une description complète du projet

- > La démarche (2 pages maximum).
- > Le porteur du projet (collectivité, association, entreprise...).
- > Le lieu de l'action.
- > Les objectifs de l'action (comment, par qui, pourquoi).
- > Les cibles / publics concernés.
- > L'équipe et les partenaires impliqués.
- > L'impact et les points forts de l'action en matière de mobilité durable, d'innovation, d'insertion sociale, d'amélioration de la vie quotidienne... (1 page maximum).
- > Les coûts (1 page maximum).

### 3 Documents graphiques

Tous documents nécessaires à la compréhension de l'action et de sa réalisation :

- > Des plans (3 maximum).
- > Des photos, croquis et dessins (10 maximum), 1 brochure ou 1 document communication ou presse.

## ENVOI DU DOSSIER

La date limite de remise des dossiers est fixée au **29 OCTOBRE 2023** (à minuit, date/heure de mail faisant foi).



# FICHE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription accompagnée du dossier de candidature est  
**À RENVOYER AVANT LE 29 OCTOBRE 2023** (à minuit, date/heure de mail), par mail à :  
[rlegros@villes-cyclables.org](mailto:rlegros@villes-cyclables.org)

Cette fiche d'inscription peut être envoyée en amont du dossier de candidature, pour une « pré-inscription ».

M.      Mme

Nom .....

Prénom .....

Titre du projet ou de l'action .....

Nom de la structure/organisme .....

collectivité    association    entreprise    autre

Fonction du porteur de projet dans l'organisme .....

Adresse postale .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone : direct ..... standard .....

Portable .....

E-mail direct .....

E-mail de la personne déposant le dossier (si différente) .....

Site Internet du projet .....

Site Internet de l'organisme (si différente) .....

avec le soutien de

